



HAL
open science

Introduction

Véronique Champeil-Desplats, Jean-Marie Denquin

► **To cite this version:**

Véronique Champeil-Desplats, Jean-Marie Denquin. Introduction. La démocratie: du crépuscule à l'aube?, Jun 2013, Nanterre, France. hal-03159943

HAL Id: hal-03159943

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-03159943>

Submitted on 4 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

par Véronique Champeil-Desplats et Jean-Marie Denquin,

Professeurs à l'Université de Paris Ouest-Nanterre la Défense

In La démocratie : du crépuscule à l'aube ? Actes du colloque des 13 juin et 14 juin 2013,
Université de Paris Ouest-Nanterre la Défense
Sous la direction de Véronique Champeil-Desplats et de Jean-Marie Denquin, professeurs à l'université de Paris Ouest-Nanterre la Défense

Il est difficile aujourd'hui de penser la démocratie. Les causes de cette situation sont multiples, mais l'une apparaît immédiatement : elle tient à l'incertitude qui affecte la notion elle-même. « Démocratie » est en effet un slogan mis à toutes les sauces et un concept soumis à toutes les anamorphoses. Par le mot, on entend parfois une société et parfois des institutions ; des acquis ou des revendications ; un programme, un horizon inaccessible, un paradis perdu ou une utopie réalisée, fin, au deux sens du terme, de l'histoire. Est-elle un système de valeurs, un mode de production économique ou un régime juridique ? Doit-on célébrer son triomphe ou dénoncer les ennemis qui travaillent à la détruire, à la vider, au moins, de son sens ? Se définit-elle par des idéaux ou par des pratiques ? S'adresse-t-elle à des entités collectives (peuples, classes, communautés) ou à des individus ? La démocratie représentative est-elle devenue la seule forme concevable de démocratie, ou connaît-elle des alternatives ? Se résume-t-elle à la proclamation d'un contenu – par exemple les droits de l'homme, rebaptisés droits fondamentaux – ou implique-t-elle la mise en œuvre de procédures spécifiques ? « Démocratie par le droit » veut-il alors dire dans ce contexte « Droit par le droit », manifestation contemporaine du caractère tautologique que H. Kelsen reprochait en son temps à la notion d'Etat de droit ? La démocratie est-elle le produit d'une civilisation, ou un modèle généralisable à toutes les cultures ?

Ces incertitudes se trouvent évidemment multipliées dès que le mot démocratie entre en combinaison avec d'autres : que signifie par exemple « crise de la démocratie » ? Crise de la démocratie en général ? Des démocraties occidentales ? De la démocratie représentative ? Et si la démocratie n'est que le régime qui met en œuvre les droits de l'homme, doit-on également en conclure à une crise de ceux-ci ?

Pourquoi ce chaos de significations ? D'un côté, le mot est fortement chargé de valeurs qui, contrairement à ce que l'on suppose aujourd'hui, ne furent pas invariablement positives. Les vieux philosophes grecs ne redoutaient-ils pas que la démocratie ne dégénère en démagogie ? Le constitutionnalisme du XVIII^e siècle ne marquait-il pas sa préférence pour un gouvernement mixte ? D'un autre côté aussi, le mot a toujours été entouré d'ambiguïtés :

quelle que soit la réalité d'un régime, ses partisans le qualifiaient de *démocratique* alors que ses adversaires lui déniaient ce caractère. Mais les aléas de l'histoire récente et le nivellement des débats intellectuels induit par le discours politico-médiatique ont contribué à multiplier les équivoques. La démocratie, sa préservation ou sa restauration, devient un terme commode qui permet de justifier les discours comme les actions les plus diverses. On peut certes attribuer le nom de « démocratie » à *n'importe quoi*. Mais que les dénominations soient libres ne signifie pas qu'elles soient quelconques. D'une part, il est mensonger d'imputer à un mot un sens contraire à celui qu'il possède dans un contexte donné et que lui prête des locuteurs donnés. D'autre part, on ne voit pas au nom de quelle autorité certains auteurs pourraient imposer au reste du monde une interprétation personnelle du mot, tout en exigeant pour celle-ci une exclusivité qu'ils refusent à l'usage habituel. Le sens d'un mot ne peut être établi que par consensus, et l'opinion dominante en la matière ne saurait être balayée par le geste unilatéral d'un expert auto-désigné. En l'espèce, une telle opération de camouflage ne peut que demeurer précaire si l'objet désigné n'entretient pas un certain rapport avec ce que l'on entend traditionnellement, selon une convention expresse ou tacite, par « démocratie ».

Il paraît donc indispensable de sortir de cette confusion. Mais, en ce domaine comme en d'autres, le chemin le plus sûr n'est pas forcément le premier qui vient à l'esprit. Fait-on progresser le débat en présentant la *vraie* démocratie et en l'opposant aux diverses contrefaçons ordinairement commercialisées sous ce label ? Ces diverses versions, nombreuses et incompatibles, possèdent un seul point commun : chacune se donne pour la seule, et sa vérité disqualifie toutes les autres. Aux yeux de ses défenseurs, celle-ci procède, non d'une analyse du réel, mais d'une saisie immédiate de l'essence. Véritable illumination qui court-circuite toute démarche argumentative et rationnelle, elle dispense d'une enquête conceptuelle ou empirique. Autrement dit, on est psychologiquement dans le registre de l'acte de foi et logiquement dans celui de la pétition de principes. Le raisonnement ainsi construit ne peut produire que des déductions, cohérentes avec le point de départ, mais insusceptibles d'engendrer un processus cumulatif de connaissances, car on ne retrouvera au terme du parcours que ce qui a été posé implicitement au départ.

Cette méthode présente cependant un mérite paradoxal qui est de suggérer *a contrario* un chemin : partir non de ce que la démocratie *devrait* être selon une orthodoxie quelconque, mais de ce que recouvre le mot aux yeux de ceux qui l'emploient. Bref, il s'agit de renoncer à la croyance d'une essence de la démocratie ou à la recherche de ce que ce serait « vraiment » la démocratie pour s'engager dans une analyse des usages de ce mot. Il importe de bien marquer qu'une telle démarche n'a rien de relativiste : elle ne postule pas que tous les emplois se valent et qu'il suffit de qualifier n'importe quoi de « démocratique » pour modifier la signification du terme. Elle vise à montrer que si l'on dresse la généalogie des notions, avec les sophismes et camouflages divers qui manipulent celles-ci, on peut reconstituer leurs significations dominantes ou moyennes ainsi que la dispersion et la logique de leurs variations.

Pour y parvenir, l'enquête doit assumer une double dimension : elle doit être à la fois historique et juridique.

Historique, d'abord, parce qu'une partie de la confusion qui entoure l'idée de démocratie provient d'une illusion d'optique. Celle-ci trouve sa source dans une tendance de l'esprit humain à projeter anachroniquement dans le passé les représentations actuellement dominantes, en particulier quand elles sont fortement chargées de valeur. Cette erreur conduit à élargir la notion de démocratie, ce qui lui enlève sa spécificité et rend *a priori* difficile les distinctions entre elle et des notions proches mais différentes. Il est en effet courant aujourd'hui de dire qu'en France la « démocratie » commence en 1789 ou en 1875. Or quelle que soit l'importance symbolique de ces dates, il est hors de doute que ni l'égalité devant la loi, ni la République ne sont la démocratie. Il est d'ailleurs frappant que dans les deux cas le courant dominant qui imposa ces changements – sur lesquels on ne reviendra pas – ait *explicitement* récusé la « démocratie » : Sieyès fit l'éloge du *gouvernement représentatif*, conçu comme le contraire de celle-ci, et les lois constitutionnelles de la III^e République sont agencées de manière à ce qu'elle soit *conservatrice*, c'est-à-dire oligarchique : l'influence du suffrage universel (masculin) est contrebalancée par le pouvoir de *veto* du Sénat. Bien que la démocratie récusée ne se confondit pas parfaitement avec ce que l'on entendra plus tard par là, ce refus signifie exactement ce qu'il entend signifier : le refus de la loi du nombre, le gouvernement d'une élite autoproclamée, éclairée certes, mais selon ses propres lumières. Une évolution lente va conduire, il est vrai, de manière insensible vers la démocratie. Mais celle-ci ne s'impose, officiellement et sans restrictions, qu'après la seconde guerre mondiale.

Triomphe d'ailleurs équivoque, puisqu'à ce moment existent deux modèles opposés de « démocratie », qui rivalisent féroce pour incarner *la* démocratie – la seule, la vraie, la bonne. D'un côté, la démocratie « libérale », selon ses partisans, « bourgeoise » ou « formelle » selon ses adversaires, avec pluripartisme, élections concurrentielles, et qui garantit les droits subjectifs des individus ; de l'autre, la démocratie « populaire » selon ses partisans, avec parti unique, élections qui se réduisent à un vote de communion, où le droit, totalement instrumentalisé, ne protège en rien les individus, et que leurs adversaires définissent comme des dictatures. Mais ces régimes prétendent en revanche instaurer la justice sociale par l'égalisation des conditions et faire advenir, en améliorant le sort du plus grand nombre, les libertés concrètes sans lesquelles, comme l'a enseigné Marx, les libertés formelles sont des leurre. Là encore, il faut se garder des commodités de l'anachronisme. Le fait que ces thèses aient été balayées par la vague antitotalitaire ne doit pas faire oublier la réalité de cette concurrence : dans les années cinquante, voire au-delà, les deux systèmes étaient vus comme possédant une cohérence, des points forts (en apparence du moins), une doctrine et des masses humaines prêtes à se battre pour eux. Il en résultait des conséquences majeures. D'une part, la notion de « démocratie » occupait dans le débat idéologique un rôle central, puisqu'elle était à la fois l'enjeu et l'instrument de la lutte, décisive mais indécise, entre les systèmes rivaux. Non seulement la démocratie offrait un terrain privilégié aux confrontations et surenchères politiques, mais elle était regardée par les deux camps comme un acquis et comme un idéal mobilisateur. D'autre part, la pression que le « camp socialiste » exerçait sur les démocraties occidentales contraignait celles-ci à garder au centre de ses préoccupations l'opposition entre riches et pauvres, seul clivage admis à produire du sens dans la logique marxiste puisque moteur unique de l'histoire universelle.

Cet équilibre relatif va toutefois se transformer lentement, comme on le sait. La prise de conscience de la réalité soviétique triomphe peu à peu des rêves et des illusions. Non seulement l'écart du niveau de vie entre les pays « socialistes » et capitalistes ne se réduit pas, mais il ne cesse de se creuser. La vérité se fait jour sur les horreurs du passé – la terreur stalinienne – comme sur la médiocrité du présent. Même si les libertés formelles n'apparaissent pas suffisantes, il devient difficile de ne pas les juger nécessaires.

L'histoire s'achèverait donc par une *happy end*. Le pronostic selon lequel la liberté politique était la condition du développement économique s'est avéré. Le camp du bien règne sur le monde grâce à ses deux piliers : la démocratie pluraliste et l'économie de marché. L'efficacité de la seconde garantit la vertu de la première et réciproquement. (Un peu plus tard, il est vrai, on s'apercevra que la Chine est en train de devenir la première puissance économique du monde malgré, ou à cause, de son régime dictatorial.)

La fin de la concurrence entre deux modèles et le passage de l'idéal du statut de projet à celui d'acquis changent radicalement les choses. La démocratie devient essentiellement un article d'exportation, au nom duquel l'occident peut continuer à donner des leçons au reste du monde. Le clivage entre riches et pauvres cesse d'être politiquement pertinent et se trouve remplacé par celui qui oppose groupes majoritaires et groupes minoritaires. Les *victimes* prennent la place des *défavorisés*. Le peuple cesse d'être la source de toutes les vertus et devient même – chose auparavant inconcevable – une référence négative, comme en témoigne la promotion du mot *populisme*. Et si on loue les mérites démocratiques du référendum national, c'est pour ne plus en faire usage ou pour se garder de rendre opératoire son ouverture à l'initiative populaire. Surtout, de nouveaux lieux de pouvoirs, revêtus du crédit du savoir technique ou des vertus – présumées – de la sagesse, sont promus pour garder la démocratie contre de nouveaux adversaires, les institutions issues du suffrage universel. Au terme de ces évolutions, il n'est plus exclu de penser une démocratie sans le peuple.

La question du contrôle de constitutionnalité, quel que soit le succès qu'a connu cette idée, demeure problématique en ce qu'elle implique un véritable changement de l'idée de démocratie. Non seulement ce thème induit une remise en cause du principe de majorité, mais il tend à réduire la démocratie au respect des droits fondamentaux. Car affirmer que le contrôle de constitutionnalité constitue l'achèvement de la démocratie signifie implicitement qu'il la résume et rend superfétatoire toute autre expression du principe. Ce à quoi on peut opposer, évidemment, que la défense des droits fondamentaux, si elle est nécessaire, n'est pas suffisante pour définir la démocratie : une fois les droits fondamentaux garantis, *plusieurs* politiques demeurent, sur leur fondement, possibles. Au nom de quoi refuser aux citoyens d'arbitrer entre elles ? Deuxièmement les droits fondamentaux ne sont pas des réalités naturelles, données à l'expérience et dont on pourrait établir les caractères par inspection de la chose même. Ce sont des abstractions construites, dont la qualité, la valeur, la portée et les limites sont l'effet de *décisions*. Il est donc fallacieux d'affirmer que le juge met en œuvre les droits fondamentaux. La seule formule exacte est de dire que le juge met en œuvre *sa conception* des droits fondamentaux. Il reste donc à comprendre pourquoi, du point de vue de

la démocratie, l'opinion des juges doit l'emporter sur celle des autres hommes. Sont-ils d'une nature supérieure ? Disposent-ils d'un savoir particulier ? Si oui, celui-ci est-il inné ou acquis ? Si leur rôle apparaît nécessaire pour des raisons fonctionnelles, sur quels critères doivent-ils être sélectionnés ? Le débat sur ces questions ne paraît pas clos.

Ajoutons que les derniers vestiges des utopies du XX^e siècle, l'écologie et la construction européenne, peuvent librement développer des logiques qui, quel que soit le jugement que l'on porte sur elles, ont pour point commun de placer leurs objectifs et leurs valeurs au-dessus des valeurs démocratiques.

Mais l'enquête doit aussi être *juridique*. En effet, quelles que soient les vertus d'une réflexion philosophique ou psychosociologique sur la démocratie, celle-ci est d'abord, d'Athènes jusqu'à nous, un ordonnancement juridique. L'histoire montre clairement que les sociétés humaines ne sont pas *spontanément* démocratiques. Un ordre juridique et constitutionnel susceptible d'organiser et de garantir un certain type de relation au pouvoir n'est certainement pas suffisant pour faire fonctionner une démocratie, mais il est non moins certainement nécessaire. En appeler aux vertus civiques, déplorer leur perte, invoquer le rôle des médias ou l'*individualisme* des sociétés modernes (comme si ce mot avait par lui-même une vertu explicative...) ne sert à rien, sinon à justifier une démission préalable. Car une mobilisation citoyenne, à la supposer possible et réalisée, n'a d'efficacité et surtout de durée que si elle s'incarne dans des relais institutionnels. Les juristes ne peuvent alors qu'être sollicités pour réinvestir, si ce n'est se réapproprier, une partie de la réflexion sur la notion de démocratie qu'ils ont depuis près de cinquante ans abandonnée à d'autres sciences sociales et humaines. Les mises en perspective par les sociologues, les politistes ou les philosophes des transformations de la démocratie – de ses fondements, ses valeurs, ses formes – donnent certes aux juristes de précieuses bases d'analyse pour repenser les procédures et les mécanismes juridiques réputés concourir à la formation du « jeu démocratique » comme l'aurait dit Norberto Bobbio. C'est néanmoins à eux qu'incombe la tâche d'ouvrir de nouvelles réflexions et de nouveaux chemins juridiques pour offrir une alternative au mode de gouvernement oligarchique qui prévaut aujourd'hui.

Pour mesurer l'ampleur du défi, il n'est pas inutile de citer une formule de Georges Burdeau écrite en 1957. Dans une réflexion sur les techniques d'expression de l'opinion publique celui-ci déclarait : « le gouvernement du peuple par le peuple suppose que le peuple est invité à exprimer ses vues sur la conduite des affaires publiques ». L'affirmation pouvait alors paraître d'une grande banalité. Confrontée à la réalité contemporaine, n'est-elle pas explosive, voire révolutionnaire ? Où et comment le peuple, quel que soit le sens donné à ce terme, est-il aujourd'hui appelé à exprimer ses vues sur la conduite des affaires publiques ?

A cette question existe bien une réponse, aussi simple qu'officielle : le peuple exprime ses vues par les élections. Et il est vrai que tous les cinq ans les citoyens peuvent congédier un clan pour le remplacer par l'autre. Mais est-ce vraiment là « exprimer des vues sur la marche des affaires » ?

Les raisons d'en douter ne sont que trop connues. D'abord, contrairement à l'époque où écrivait Burdeau, il existe une véritable solution de continuité entre le politique et le social. Elle se traduit par l'incapacité des individus concrets, et plus particulièrement des catégories défavorisées, à faire valoir leurs revendications. Il y a un demi-siècle, les forces politiques qui soutenaient celles-ci pouvaient les satisfaire, partiellement du moins, quand elles étaient au pouvoir, et exerçaient sur les autres partis une pression indirecte par le biais d'élections concurrentielles. Or ces forces ont disparu, ont été marginalisées ou se sont converties à des thèses différentes, voire opposées. Le ralliement des gaullistes, puis du Parti socialiste, au néolibéralisme a joué dans ce processus un rôle majeur.

Ces choix idéologiques s'inscrivent en outre dans un contexte qui en décuple l'effet. Les partis ne sont plus que des machines électorales. Les campagnes se réduisent au rituel insignifiant de la « communication politique » : il est plus facile de trouver des slogans que des emplois. Les médias, d'autre part, n'ont pas pris le pouvoir : les partis forces politiques qu'ils soutiennent ne gagnent pas toujours les élections, et les progrès des partis extrémistes se font contre leur opposition déclarée. Leur influence s'avère néanmoins déterminante. Ils imposent leurs propres valeurs car ils agissent comme des semi-conducteurs : ils diffusent massivement les thèmes agréés par les propriétaires des organes de presse et les journalistes, bloquent ou diabolisent les autres. Les idées politiquement incorrectes se propagent certes, mais elles sont par là même disqualifiées : l'opposition hors système sert de repoussoir et travaille donc finalement au profit du système, puisqu'elle légitime l'immobilisme. Il en résulte une défaillance chronique de l'offre politique : des questions qui mériteraient d'être posées, des thèses qui pourraient être débattues rationnellement, des thèmes qui seraient en phase avec les préoccupations et désirs de la population ne trouvent pas de porte-parole.

D'où des alternances sans alternatives. Les équipes au pouvoir changent, chacune ayant ses vedettes et ses figurants, ses mirobolants et ses comiques involontaires. Mais comme rien d'autre ne change, du moins dans le sens espéré par les citoyens, le rituel électoral perd ses enjeux matériels et symboliques. L'abstention progresse ; les moins résignés placent leur espoir dans la force obscure du vote blanc. Dans tous les cas, l'idée d'un rapport concret, bien que nécessairement partiel et relatif, entre les aspirations des citoyens et la politique suivie tend à disparaître. La dimension subjective de la représentation s'évanouit au profit de sa dimension objective, et l'idée de démocratie a été perdue en route. Refuser toute influence à l'opinion des citoyens, c'est revenir au régime représentatif de Sieyès. Faut-il y voir le triomphe de la modernité ?

Il s'agit là de facteurs sociopolitiques pour une large part indépendants du cadre institutionnel. On ne saurait, cependant, dans cette affaire, minimiser la responsabilité de celui-ci. Au début de la V^e République, l'existence d'une majorité stable a été considérée comme un progrès démocratique dans la mesure où elle permettait des choix clairs, tranchés, motivés et générateurs d'alternance. Mais avec le temps les inconvénients de ces avantages se sont manifestés, d'autant que les problèmes dont ils étaient censés constituer la solution étaient progressivement oubliés. Après plus d'un demi-siècle d'aventures parfois picaresques, le régime paraît aujourd'hui stabilisé autour d'un équilibre où coexistent des règles écrites

plus ou moins détournées de leur sens originel et un ensemble de pratiques mal justifiées mais bien rôdées. Dans ce conglomérat peu harmonieux, la « démocratie », quand elle est (rarement) évoquée, désigne autre chose que le droit du peuple à exprimer ses vues sur la marche des affaires publiques.

La question se pose donc de savoir quelles voies devraient être empruntées si l'on décidait de prendre à nouveau au sérieux l'idée de démocratie. Faut-il, et peut-on, remédier à ce qu'il est convenu d'appeler la « crise de la représentation » ? Peut-on y parvenir en privilégiant la *représentativité* des représentants ? Convient-il, à l'inverse, d'en revenir au hasard du tirage au sort ? Ou faut-il encore inventer des moyens nouveaux qui, prenant acte des limites démocratiques de la représentation, revêtiraient la forme d'une démocratie semi-directe ou d'une démocratie participative ? Des pratiques politiques différentes, mouvement associatif, organisation du lobbying, sont-elles de nature à enrichir la vie démocratique, voire à suppléer ses lacunes ?

Dès lors, quatre pistes de réflexions peuvent être explorées.

La première porterait sur *ce qui est présenté comme de nouveaux mécanismes ou attributs de la démocratie*. Parmi les exemples les plus évidents, peuvent être évoqués le contrôle de constitutionnalité, les autorités administratives indépendantes, les associations militantes, mais aussi les concepts de transparence, d'information, de participation, de droits fondamentaux... Quand, comment et pourquoi ces mécanismes et concepts sont-ils associés, parfois contre-intuitivement, à la notion de démocratie ?

La deuxième a trait aux *évolutions relatives à l'appréciation du caractère démocratique de certains mécanismes*. Ainsi le référendum a pu apparaître pour les uns comme un instrument plébiscitaire ou d'instrumentalisation de la volonté du peuple, tandis que, pour les autres, il serait la voie par excellence de l'expression démocratique. Mais on pourrait aussi songer aux évolutions d'appréciation dont ont pu bénéficier les groupes de pressions, le lobbying ou, de nouveau, le contrôle de constitutionnalité.

La troisième dirige vers une *analyse des évolutions techniques ou d'usages de certains instruments traditionnellement associés à la démocratie* : les techniques de vote (vote électronique), ou la pratique des pressions-lobbying qui peut aussi être envisagée sous cet angle.

La quatrième, enfin, conduit à s'interroger sur *les déclinaisons de la démocratie dans les espaces classiquement conçus comme non politiques* : la famille, l'administration, l'école, les entreprises... La démocratie se présente-t-elle à l'identique partout ? La démocratie peut-elle être partout ?